



## Procès-Verbal du conseil municipal du 5 décembre 2024

### **Présents :**

M. Franck Brisset (Maire), Monsieur Gilles Mary, Monsieur Philippe Lemarchand, Madame Katy Mélin, Monsieur Arnaud Leboulanger, Madame Virgine Dalbin (adjoints), Madame Anita Ledanois, Monsieur Eric Tellier, Madame Cécile Lerévéréd, Monsieur Fabien Langrenez, Madame Danielle Lelubez, Monsieur Guillaume Gourdel, Monsieur Bruno Martel, Madame Catherine Vanhecke, Monsieur Frédéric Naga, Madame Ghislaine Thomas-Routier (à partir de 19h43), Monsieur Vincent Leroy, Madame Anne Vagner.

### **Absents excusés :**

Madame Anne Capart (donne pouvoir à Monsieur Gilles Mary), Madame Ghislaine Thomas-Routier (jusqu'à 19h43, donne pouvoir à Monsieur Vincent Leroy).

### **Secrétaire de séance :**

Madame Virginie Dalbin

La séance du conseil municipal est ouverte par le maire à 19h.

En guise de propos introductif, Monsieur le Maire rappelle qu'il y a cinquante ans, le 20 décembre 1974, le conseil municipal acceptait l'implantation de la centrale nucléaire sur son territoire. Une décision qui fut un tournant historique pour la commune. L'année 2025 sera donc marquée par une série d'évènements rappelant les 50 ans du référendum du 6 avril 1975.

L'ordre du jour de la séance est modifié.

- La délibération pour le chauffage du PSPG est reportée au prochain conseil en raison d'une nécessité d'étudier les demandes et les possibilités d'indemnisation en commission Finances.
- Une délibération sur les durées d'amortissements des comptes budgétaires est ajoutée à la demande du SGC de Valognes.
- Une délibération modificative du budget est ajoutée afin de clôturer l'exercice budgétaire de l'année.

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2024:**

Le conseil municipal accepte le compte-rendu du 26 septembre à l'unanimité.



**1. Gratuité de la bibliothèque :**

Monsieur Gilles Mary, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le projet de gratuité de la bibliothèque. Cette délibération avait été acceptée par la commission Finances du 23 septembre 2024.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'**unanimité**.

**2. Indemnités des élus :**

Monsieur le Maire présente une délibération afin d'augmenter les indemnités des adjoints suite à un retrait de délégation en avril 2024.

Les adjoints étant actuellement rémunérés à 17,5% de l'indice 1027 de la fonction publique, la délibération propose de passer à 19,8% de l'indice 1027.

Le conseil municipal accepte à la **majorité** (18 pour, 1 abstention de M. Naga) cette augmentation des indemnités d'élus.

**3. Orientation du CIAP :**

Monsieur le Maire, après présentation de l'historique du projet CIAP, propose une délibération orientant le CIAP vers le château. Il précise que le site des Corons sera réaménagé en logements. Le traitement architectural apporté au quartier Sainte-Barbe sera l'inspiration de la rénovation de ces corons.

Le conseil municipal valide à la **majorité** (16 pour, 3 abstentions M. Leroy, Mmes Thomas-Routier et Vanhecke) l'orientation du CIAP sur le site du Château ainsi qu'un projet de rénovation des corons en logements.

**4. Adoption du Rapport de la CLECT :**

Monsieur le Maire propose au conseil l'adoption du rapport de la CLECT permettant aux communes de la Hague et des Pieux de recevoir une AC (Attributions de Compensations) suite aux rétrocession vers l'agglomération Le Cotentin, de la salle du Podium (les pieux) et du PSLA de la Hague.

Le conseil municipal adopte ce rapport à la **majorité** (16 pour, 1 contre : Mme Thomas-Routier, 2 abstentions : M. Leroy, Mme Vagner).

**5. Débat sur les orientations générales du PADD du PLUI :**

Monsieur le Maire présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire (PLUI) et le propose au vote.

Arrivée de Mme Ghislaine Thomas-Routier.

Monsieur Vincent Leroy demande des renseignements sur les parties déjà consommées en surfaces urbanisables.

Monsieur le Maire répond que les « coûts parties » seront communiqués aux conseillers.

Le maire défend une politique d'acquisitions foncières en vue de construire des logements.



Madame Anne Vagner interroge le Maire sur les prochaines étapes du PADD.  
Monsieur le Maire répond qu'une fois le PADD approuvé la prochaine étape sera la validation du PLUI à l'horizon 2028 ;  
Après délibération, le conseil municipal adopte le PADD à la **majorité** (18 pour, 1 abstention : M. Tellier).

**6. Surconsommation électrique du PSPG : participation de la commune.**

Délibération reportée au prochain conseil municipal afin d'être examinée par la commission Finances.

**7. Acquisition de modulaires :**

Monsieur Philippe Lemarchand, 2<sup>e</sup> adjoint, présente une délibération pour l'acquisition de modulaires à destination de Radio-Flam, du SAG et de l'association ECRS.

Etant donné que la location de modulaires sur 48 mois (249 404 € HT) équivaut à leur acquisition (266 465 € HT) le Conseil municipal vote à l'**unanimité** en faveur de l'achat des modulaires.

**8. Subvention SAG :**

Suite à un oubli dans les subventions de l'année 2024, Madame Katy Mélin, 3<sup>e</sup> adjointe, propose au conseil municipal d'octroyer la somme de 350 € au titre de la subvention demandée par le SAG.

Le conseil municipal accepte à l'**unanimité**.

**9. Révision du montant de l'Attribution de Compensation (AC) libre pour l'année 2024 :**

Par délibération du 26 septembre 2024, le conseil communautaire de l'agglomération Le Cotentin a arrêté un montant d'attribution de compensation libre révisée pour l'année 2024.

En raison de l'augmentation du FPIC et de la DGF cette attribution de compensation est en hausse. Ainsi le montant de l'AC libre 2024 est de 583 847 € en fonctionnement. L'évolution de l'AC budgétaire est donc également en évolution vis-à-vis de l'année 2023.

AC budgétaire	2023	2024
Fonctionnement	507 785 €	524 797 €
Investissement	- 35 330 €	- 35 330 €

La différence entre l'AC libre et l'AC budgétaire vient de la part restituée au service commun (47 533 €) ainsi que pour le service instructeur pour les applications relatives au droit du sol (PC, DP, AT, CU...etc) pour un montant de 11 517 €.

Le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette attribution de compensation.

- Madame Ghislaine Thomas-Routier accuse réception des éléments demandés pendant la commission Finances et demande si la mairie a reçu d'autres éléments et propose d'ajourner le vote. Le DGS répond qu'il n'y pas eu



d'autres éléments communiqués par le Pôle de proximité, mais que ces informations sont probablement disponibles auprès des services financiers de l'agglomération.

- Monsieur Frédéric Naga demande si la mairie possède les indicateurs permettant le calcul de ces attributions de compensation.

Le DGS prendra attache auprès des services de l'agglomération afin d'obtenir ces renseignements.

Le conseil municipal accepte cette attribution de compensation à la **majorité** (12 pour, 3 contre : Mmes Thomas-Routier et Vagner, M. Leroy, 4 abstentions : MM. Tellier et Martel, Mmes Lelubez et Vanhecke).

#### **10. Avenant à la convention constitutive de groupement de commande pour la fourniture d'électricité : participation financière des membres :**

Monsieur Philippe Lemarchand, 2<sup>e</sup> adjoint, propose au conseil un avenant du SDEM concernant le groupement de commande pour l'achat d'électricité.

Afin de financer un emploi permettant de gérer les contrats pour les 298 partenaires du SDEM, d'assurer la gestion courante du groupement d'achat, d'opérer la stratégie d'achat, le SDEM propose de facturer la somme de 6 €/PDL pour les membres adhérents et 10 €/PDL pour les non-adhérents.

La commune de Flamanville étant adhérente du SDEM, elle serait facturée à hauteur de 6 €/PDL (Points De Livraison).

Les membres du conseil demande le nombre de PDL impactés. Après vérification du marché public relatif au groupement de commande, 30 PDL sont dénombrés.

Monsieur Frédéric Naga demande si les indicateurs permettant ce calcul peuvent être communiqués. Les services administratifs de la Mairie prendront ces renseignements auprès du SDEM.

Le conseil municipal accepte à l'**unanimité** cet avenant.

#### **11. Projet de budget prévisionnel 2025 pour Manche Habitat :**

Monsieur Arnaud Boulanger, 4<sup>e</sup> adjoint, présente le budget prévisionnel de Manche Habitat pour l'année 2025 sur le parc immobilier de Flamanville.

Le résultat est le suivant :

	BP 2025	BP 2024	Compte de résultats 2023
Dépenses	99 420 €	108 490 €	69 796.31 €
Recettes	304 380 €	321 680 €	295 673.43 €
Résultat prévisionnel	204 960 €	213 190 €	225 877.12 €

La répartition du résultat prévisionnel est proposée comme suit :

- 194 712 € pour la commune de Flamanville.
- 10 248 € pour Manche Habitat.

Le conseil municipal adopte ce BP 2025 de Manche Habitat à l'**unanimité**.



**12. Fonds de Solidarité Logement (FSL) :**

Sur demande du département de la Manche, madame Katy Mélin, 4<sup>e</sup> adjointe, propose au conseil de prendre une délibération afin participer au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Pour les communes de moins de 2000 habitant, la participation suggérée par le département est de 0,60 €/ habitant. La commune de Flamanville comptant 1789 habitants, sa contribution devrait en théorie s'élever à 1 073.40 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'adhérer au FSL à hauteur de 0,60 €/habitant, donc pour un total de 1 073.40 €.

**13. Délibération modificative, opération de soutien aux commerces locaux :**

Madame Virginie Dalbin, 5<sup>e</sup> adjointe, présente une délibération modificative pour l'opération chéquier en soutien du commerce local. La délibération précédente actait le montant du marché avec l'entreprise Acheteza pour 17 708 € HT (21 249,60 € TTC). Il convient cependant d'y ajouter la somme qui sera injectée dans le commerce local, c'est-à-dire 169 600 € (200 € x 848 foyers).

Le montant total de l'opération doit donc joindre le prix du marché et la somme des chèquiers, c'est-à-dire 187 308 € HT (190 849,60 € TTC).

Le conseil municipal accepte cette modification à l'**unanimité**.

**14. Programmation architecturale du Rafiot :**

Monsieur Gilles Mary, 1<sup>er</sup> adjoint, propose au conseil de retenir le devis de la société SYLLAB, d'un montant de 35 525 € HT (soit 42 630 € TTC). Ce devis correspond à une étude concernant la réfection intérieure du Rafiot afin d'en revoir les équipements scéniques, l'agencement et ses installations.

Le conseil municipal adopte ce devis à l'**unanimité**.

**15. Adhésion à la convention de participation « prévoyance » assurée par le Centre de Gestion (CDG) de la Manche :**

Monsieur le Maire propose au conseil de faire adhérer la commune au contrat de prévoyance proposé par le centre de gestion de la Manche. Si les agents en font le choix, la commune participerait à hauteur de 7 € en fonction du revenu, à leur contrat de prévoyance.

Le conseil municipal accepte à l'**unanimité**.

**16. Rénovation du Sémaphore, choix des entreprises :**

Sur la base des devis reçus, des tarifs et délais d'intervention, Monsieur Philippe Lemarchand, 2<sup>e</sup> adjoint, propose au conseil de retenir les entreprises suivantes :

Travaux d'investissement		
Corps de métier	Entreprise	Montant HT
Maçonnerie	Fautrat	8 475.85 €
Couverture	Hartoitures	81 485.70 €
<b>Total HT</b>		<b>89 961.55 €</b>

Réparations (fonctionnement)		
Menuiseries intérieures	Dalmont	844.32 €
Electricité	Inéo	11 188.18 €
Véranda	Nord-Alu-Bois	24 976 €
<b>Total HT</b>		<b>37 008.50 €</b>

Le conseil municipal valide ces propositions à la **majorité** (17 pour, 2 abstentions : Mmes Thomas-Routier et Vagner).

**17. Subventions aux associations : subvention exceptionnelle à destination du club de judo :**

Monsieur Eric Tellier, en sa qualité de président du club de judo, ne prend pas part au vote.

Afin de financer un voyage à Paris en février 2025 pour la compétition « Paris Grand Slam », le club de judo de Flamanville sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle.

Le coût du voyage est de 2 654,65 €, la commission enfance, jeunesse et Sport, ainsi que la commission Finances ont acté une subvention d'un montant de 2 500 €.

Le conseil municipal accepte à l'**unanimité** une subvention de 2 500 € pour le judo.

**18. Exposition estivale au château de Flamanville :**

Afin de reconduire le partenariat avec le Centre Photographique de Rouen Normandie en 2025, Monsieur Gilles Mary, 1<sup>er</sup> adjoint propose au conseil de voter une enveloppe budgétaire qui sera dévolue à l'exposition estivale du château en 2025 pour un montant estimatif de 40 000 €. Après délibération, les membres du conseil propose de plafonner le montant à 45 000 €. Cette enveloppe budgétaire plafonnée est adoptée à l'**unanimité**.

**19. Acquisition de mobilier pour la salle du conseil municipal :**

Monsieur le Maire propose au vote du conseil le devis pour la fourniture de mobilier transmis par l'entreprise Lebrequier pour un montant de 38 797,28 € HT (46 556.74 € TTC). Ce devis de fourniture comporte des chaises et deux bancs, des tables mobiles et pliables, un meuble de rangement, ainsi que des luminaires.

Le conseil municipal valide à la **majorité** ce devis (18 pour, 1 abstention : Mme Thomas-Routier).

**20. Décision modificative 2024-04 :**

Monsieur le Maire propose une décision modificative afin d'intégrer les frais d'étude et d'insertion pour tous les marchés publics commencés en 2024. Ces ajustements des comptes au chapitre 041 sont proposés ainsi :

Compte	Chapitre 041 - Intégration de frais d'étude et d'insertion					
	BP 2024		DM 2024/04		Total BP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

16441	44 590.00				44 590.00	
16449		44 590.00				44 590.00
2031		146 034.16		122 800.00		268 834.16
2033		6 816.10		2 200.00		9 016.10
21314	3 960.00				3 960.00	
2312	10 902.72		39 000.00		49 902.72	
2313	132 552.35		85 000.00		217 552.35	
2315	5 435.19		1 000.00		6 435.19	
<b>Total</b>	<b>197 440.26</b>	<b>197 440.26</b>	<b>125 000.00</b>	<b>125 000.00</b>	<b>322 440.26</b>	<b>322 440.26</b>

Le Maire précise que la commission Finances a donné un avis positif à cette décision modificative.

Le conseil municipal valide cette décision modificative à l'**unanimité**.

**21. Intégration de l'offre de resurfaçage pour l'aménagement du gymnase à la pratique du Roller-Hockey :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le devis de l'entreprise Nouansport, attributaire du marché public pour le réaménagement du gymnase, afin de réaliser un resurfaçage de la salle. Ce devis supplémentaire est d'un montant de 24 216 € HT, soit 29 059.20 €.

Les membres du conseil demandent que les ancrages pour la pratique du Volley-ball soient bien prévus.

Le conseil municipal accepte ce devis à l'**unanimité**.

**22. Délégation complémentaire du conseil municipal au maire pour admettre les faibles créances en non-valeurs :**

Sur proposition du SGC de Valognes, le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur une délégation complémentaire du conseil au Maire afin d'admettre en non-valeurs les sommes irrécouvrables inférieure à 100 €.

Le conseil municipal accepte cette délégation à l'**unanimité**.

**23. Durée d'amortissements de comptes-budgétaires :**

A la demande du SGC de Valognes le Maire propose au conseil municipal d'amortir les comptes suivants sur 5 et 15 ans.

Comptes	Intitulés	Durées
204131	Immobilisations incorporelles, département : Biens mobilier, matériel et études.	5 ans
204132	Immobilisations incorporelles, département : Bâtiments et installation.	15 ans
2041581	Immobilisation incorporelles, autres groupement et collectivités à statut particulier : Biens mobilier, matériel et études.	15 ans
2041582	Immobilisations incorporelles, autres groupement et collectivités à statut particulier : Bâtiments et installation.	5 ans

Après avoir délibéré et en l'absence de renseignements complémentaires sur les raisons motivant ces amortissements, le conseil municipal de Flamanville convient de **repousser ce vote à sa prochaine séance**.

#### 24. Décision modificative 2024-05 :

Afin de préparer les RAR 2024 et suite à la vérification des engagements d'investissement, il est obligatoire d'apporter les crédits nécessaires aux différents comptes d'investissement afin de régler sur l'exercice N+1 les différentes factures qui s'y rattacheront.

Ainsi Monsieur le Maire propose au conseil municipal une délibération modificative sur la section d'investissement qui s'équilibre de la façon suivante.

N° d'OP	Comptes	BP 2024	DM 2024-03	Total Budget
<b>Investissement - Dépenses</b>				
20-Scolaire	21534	0	500.00	500.00
49-Centre Bourg	2031	48 000.00	- 46 500.00	1 500.00
58-Rénovation logements	2031	447 552.56	1 000.00	448 552.56
	2313	5 380 609.42	45 000.00	5 425 609.42
<b>Total SI</b>		<b>5 876 161.98</b>	<b>0</b>	<b>5 876 161.98</b>

Le conseil municipal accepte cette délibération modificative à l'**unanimité**.

#### 25. Informations :

- DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) :

Date	Adresse du bien	Nature	Décision
27/09/2024	41 rue Théophile Viduvier	Bâti	Défavorable
04/10/2024	56 rue Maurice Fortin	Bâti	Défavorable
09/10/2024	6 Chemin des cinq Aunes	Bâti	Défavorable
05/11/2024	4 Chemin du Bas	Bâti	Défavorable
19/11/2024	8 rue des Prés Pétaux	Bâti	Défavorable

- Avenant pour Canton Jeune :

Monsieur le Maire informe de sa décision de signer un avenant avec Canton Jeunes afin d'obtenir un animateur supplémentaire pour le temps du midi, les adolescents et les ateliers du collège.

**La séance est levée à 22h20**

La secrétaire de Séance

Madame Virginie Dalbin

Le Maire

Monsieur Franck Brisset